Informations de base

2007/2168(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en France **Subject** 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 4.15.12 Protection et droits des travailleurs, droit du travail 5.03 Economie mondiale et mondialisation **Zone géographique** France	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE-DE)	05/09/2007

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2822	2007-10-09

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/07/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0415	Résumé
09/10/2007	Vote en commission		Résumé
11/10/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

12/10/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0378/2007	
23/10/2007	Décision du Parlement	T6-0443/2007	Résumé
23/10/2007	Fin de la procédure au Parlement		
13/11/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2168(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/51677

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE394.029	21/09/2007	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0378/2007	12/10/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0443/2007	23/10/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2007)0415	12/07/2007	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2007/0726
JO L 294 13.11.2007, p. 0021 Résumé

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en France

2007/2168(ACI) - 12/07/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour deux cas de licenciements intervenant dans le secteur de l'automobile, et plus particulièrement chez les fournisseurs de Peugeot SA et Renault SA.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le Règlement (CE) n° 1927/2006 du Parlement européen et du Conseil a créé un Fonds européen d'ajustement à la mondialisation destiné à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail (voir COD/2006/0033). L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 millions EUR.

En mars 2007, la France a présenté des demandes de mobilisation du Fonds pour deux cas de licenciements intervenant dans le secteur de l'automobile, et plus particulièrement chez les fournisseurs de Peugeot SA et Renault SA. Après examen, la Commission estime que ces deux demandes satisfont aux critères d'intervention et propose de mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour **un montant total de 3.816.280 EUR** à affecter sous la rubrique 1a du cadre financier 2007-2013. La Commission présentera une demande de virement visant à inscrire au budget 2007 les crédits d'engagement et de paiement nécessaires.

L'intervention demandée laissera plus de 25% du montant maximum annuel du FEM disponible pour répondre aux besoins des quatre derniers mois de l'année, comme le veut le règlement (CE) n° 1927/2006.

Pour rappel :

- **La demande d'intervention EGF/2007/01/FR/Peugeot** a été présentée à la Commission par les autorités françaises le 9 mars 2007. La demande démontre, sur la période de référence de quatre mois (du 1er septembre 2006 au 31 décembre 2006), un total de 1345 licenciements notifiés, dans 18 entreprises réparties sur 38 sites de production dans onze régions françaises et fournissant des pièces automobiles à Peugeot SA (PSA). La demande propose de fournir une aide cofinancée par le FEM uniquement aux 267 travailleurs licenciés par l'un de ces fournisseurs, à savoir *Ateliers de Thomé Génot* à Nouzonville (Département des Ardennes), qui a été mise en liquidation et n'est plus en mesure d'apporter un soutien efficace à ses salariés. La Commission estime que des éléments probants ont été fournis pour attester que ces licenciements résultent de modifications majeures de la structure du commerce mondial ayant entraîné une perturbation économique grave, ce qui, dans le cas *d'Ateliers de Thomé Génot*, pour les travailleurs de laquelle une aide est demandée, a des incidences négatives sur l'économie locale. Un ensemble coordonné de services personnalisés éligibles a été proposé pour un coût total de 5.116.500 EUR, **la contribution demandée au FEM se chiffrant à 2.558.250 EUR**.

- **La demande d'intervention EGF/2007/02/FR/Renault SA** a été présentée à la Commission le 23 mars 2007 Selon les informations fournies par les autorités françaises, 1057 licenciements sont intervenus au sein de dix fournisseurs de Renault SA pendant la période de quatre mois allant du 1er décembre 2006 au 31 mars 2007. L'intervention du FEM est sollicitée uniquement pour les 628 travailleurs de *Cadence Innovation*, dont les sites de production sont situés à Burhaupt-le-Haut (Alsace), Vernon (Haute Normandie), Nœux-les-Mines (Nord-Pas-de-Calais) et Pouancé (Pays de la Loire). Cette entreprise, placée en liquidation judiciaire par le tribunal, n'est plus en mesure d'apporter un soutien efficace à ses salariés. La Commission estime que des éléments probants ont été fournis pour attester que ces licenciements résultent de modifications majeures de la structure du commerce mondial ayant entraîné une perturbation économique grave, ce qui, dans le cas de *Cadence Innovation*, pour les travailleurs de laquelle une aide est demandée, a des incidences négatives sur l'économie locale. Un ensemble coordonné de services personnalisés éligibles a été proposé pour un coût total de 2.516.060 EUR, **la contribution demandée au FEM se chiffrant à 1.258.030 EUR**.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en France

2007/2168(ACI) - 23/10/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de M. Reimer **BÖGE** (PPE-DE, DE), le Parlement européen a approuvé la proposition de décision de la Commission européenne visant à mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour un montant total de **3.816.280 EUR**, afin de venir en aide aux salariés de fournisseurs de Peugeot-Citroën et de Renault, victimes des restructurations du secteur de l'automobile.

Dans sa résolution, le Parlement soutient que l'aide financière de l'Union européenne en faveur des travailleurs licenciés devrait être dynamique et disponible aussi vite et aussi efficacement que possible et prie les institutions concernées d'accomplir les efforts nécessaires pour accélérer la mobilisation du Fonds.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur automobile en France

2007/2168(ACI) - 23/10/2007 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour 2 cas de licenciements intervenant dans le secteur de l'automobile.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2007/726/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en application du point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil octroient une somme de **3.816.280 EUR** en crédits d'engagement et de paiement au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Ce montant est destiné à venir en aide à la France qui a présenté des demandes de mobilisation du Fonds pour deux cas de licenciement survenus dans le secteur de l'automobile, et plus particulièrement pour Peugeot SA et Renault SA.

Sachant que la demande de la France remplit les conditions relatives à la fixation du montant des contributions financières telles qu'énoncées à l' article 10 du règlement (CE) n° 1927/2006 (règlement FEM), le montant susmentionné est accordé à la France pour répondre à ses demandes.

Pour rappel, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail. L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 Mios EUR.